

Demande de mise en service d'une installation Demande de modification d'une installation Demande de mise hors service d'une installation

Prrière de retourner le formulaire de demande complété à Creos Luxembourg S.A., L-2084 Luxembourg ou par email à : meteringgasLP@creos.net.
Besoin d'aide: T (+352) 2624-2624 / 7h30-17h00 ou info@creos.net

Il est recommandé de compléter le présent formulaire de demande avec votre installateur. Dans le cadre d'une mise en service d'une nouvelle installation ou d'une modification d'une installation, le formulaire d'ALUGAZ "Notification de travaux sur une installation de gaz" dûment complété par votre installateur est obligatoirement à joindre à ce formulaire de demande.

A remplir en lettres imprimées

	Demandeur de l'intervention (payeur de l'intervention)	Utilisateur du réseau (si différent du demandeur) (consommateur / locataire)	Preneur du raccordement (si différent du demandeur) (propriétaire)
Nom - Prénom			
Dénomination sociale			
Registre de commerce			
N° - Rue / Siège social			
CP - Localité			
E-mail			
GSM / Téléphone			
Date			
Signature			
Installateur	Nom / Dénomination sociale		

Adresse de l'installation à gaz			
Numéro du bâtiment		Rue / Zone industrielle	
Etage		Appartement	
Code postal		Localité	

Merci de sélectionner une des 3 options ci-dessous:

Mise en service d'une nouvelle installation

Si votre maison/immeuble n'est pas encore connecté(e) au réseau de gaz naturel, veuillez d'abord soumettre à Creos votre demande pour un nouveau raccordement en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Puissance totale demandée ¹		kW	Veuillez noter que suite à la libéralisation du marché du gaz, chaque client final doit conclure un contrat de fourniture de gaz avec un fournisseur de son choix et ce préalable à la mise en service de l'installation à gaz. Ce fournisseur entreprendra les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin de permettre la fourniture de son client en gaz naturel. Une liste complète des fournisseurs peut être consultée sur le site internet www.ilr.lu . Si le client final ne choisit aucun fournisseur, un fournisseur par défaut lui sera attribué suivant l'article 4 de la loi modifiée du 1 ^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel.
Pression nominale demandée ²		mbar	

Redevances pour la pose du compteur ⁵		
Pose d'un compteur gaz cat.1	175,50€	≤ 200kW
Pose d'un compteur gaz cat.2	285,50€	> 200kW - ≤ 600kW
Pose d'un compteur gaz cat.3	435,50€	> 600kW

La présente demande vaut commande pour la pose d'un compteur selon le tarif correspondant à la puissance totale de l'installation comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Modification d'une installation

Puissance totale existante ¹		kW	Pression nominale existante ²		mbar
Nouv. puissance totale demandée ¹		kW	Nouv. pression nominale demandée ²		mbar

N° du compteur ou POD existant ³		Description des travaux
---	--	--------------------------------

Redevances pour la dépose / pose du compteur ⁵		
Dépose / pose d'un compteur gaz cat.1	258,50€	≤ 200kW
Dépose / pose d'un compteur gaz cat.2	423,50€	> 200kW - ≤ 600kW
Dépose / pose d'un compteur gaz cat.3	573,50€	> 600kW

La présente demande vaut commande pour la dépose et pose du compteur dans le cadre de travaux de modification selon le tarif correspondant à la puissance totale de l'installation comme indiqué dans les tableaux ci-dessus

Mise hors service d'une installation ⁴

N° du compteur ou POD existant ³	
---	--

Motif

Aucune redevance n'est due pour l'enlèvement du compteur dans le cadre d'une mise hors service définitive d'une installation à gaz.

Informations importantes

1. Prière d'indiquer la somme des puissances de tous les appareils connectés sur l'installation à gaz.
2. En général, pour une installation reliée au réseau basse pression, la pression nominale est égale à 20 mbar (standard).
3. Le numéro est indiqué sur le compteur à gaz. Vous pouvez également indiquer le numéro du POD que vous trouvez sur votre facture de gaz de votre fournisseur.
4. La mise hors service définitive d'une installation à gaz requiert la signature de l'utilisateur de l'installation ou du réseau et du preneur du raccordement. En cas de suppression du raccordement de l'immeuble, merci d'utiliser le formulaire «Demande de séparation du raccordement» et cochez dans ce formulaire «Séparation du raccordement existant».
5. Les prix indiqués dans le présent formulaire à la date du 1 janvier 2018 sont valables jusqu'à publication de nouveaux tarifs publiés sur notre site internet creos.net. En cas de déplacement supplémentaire causé par un constat de non-conformité des installations, celui-ci sera facturé par une redevance de 142,00€ HTVA. Nos redevances ne sont payables dès réception de notre facture adressée au demandeur. La puissance installée est la base pour l'application des tarifs d'utilisation réseau. Elle sera adaptée dans les Conditions Particulières d'Accès au Réseau Gaz en cas de constatation divergente par nos services.

Creos respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet creos.net rubrique RGPD ou téléphoner au numéro 2624-2624.